



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 14/2015

portant interdiction de circuler sauf riverains
sur le domaine communal à partir du
CD855 :
« Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER qui va réaliser la mise en place de l'assainissement collectif et qui est mandatée par le SIAKOHM;

CONSIDERANT que des travaux de mise en place, renforcement, suppression de réseau et ouvrages publics, qu'à cette occasion la « Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck sera coupée à partir du CD855 et la circulation interdite et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

Article 1 - La rue sera coupée à partir du CD 855 et la circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite en fonction de l'avancement des travaux de mise en place, renforcement, suppression de réseau et ouvrages publics, « Rue des Champs » à Kerling-lès-Sierck **à partir du 27/10/2015 et ce jusqu'à fin décembre.**

Article 2 - Il appartiendra à la société **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune, sur son site internet et dans le journal le Républicain Lorrain.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER
- Le **SIAKOHM** à KOENIGSMACKER

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 27/10/2015

Le Maire
Jean-Michel HIRTZ

